



# COMMUNIQUÉ

## AUGUST DEBOUZY LANCE LA 12ÈME ÉDITION DE START YOU UP : UN PROGRAMME D'EXCELLENCE JURIDIQUE POUR PROPULSER LES START-UPS FRANÇAISES

August Debouzy | 19/09/24 |



TECH & DIGITAL

Pour la douzième année consécutive, le cabinet d'avocats August Debouzy lance son appel à candidatures pour le programme « Start You Up ». Ce programme d'accompagnement juridique, ouvert à toutes les start-ups françaises, quel que soit leur secteur, reflète le soutien d'August Debouzy à l'innovation et aux entrepreneurs pour les propulser vers le succès.

Depuis son lancement en 2013, plus de 250 start-ups, tous secteurs confondus, ont bénéficié de ce programme. Parmi elles, des entreprises comme **Fresh Afrika**, **Care Foormi**, **Citalid** et **Quable**, qui se distinguent aujourd'hui comme de véritables success stories dans leurs domaines respectifs.

### Une année de soutien juridique et un accès à un réseau

Pendant un an, les avocats du cabinet accompagnent chaque promotion de start-ups sur l'ensemble des enjeux juridiques cruciaux, leur permettant de franchir des étapes importantes dans leur croissance.

Cet accompagnement couvre des aspects variés tels que la protection des salariés et la gestion des embauches, la rédaction et négociation de contrats commerciaux, la protection des données, la conformité légale (mentions légales pour les sites internet par exemple), la protection des actifs intellectuels ainsi que les aspects corporate.

Le programme « Start You Up » a accueilli une grande diversité de projets couvrant un large éventail de secteurs d'activité. La promotion 2024 a ainsi réuni six lauréats : **Refractio**, **Prelov**, **Inclusive Brains**, **Spayr**, **Welcome Account**, et **Siko Mobility**, qui rejoignent désormais le réseau d'alumni du programme. Plus qu'un simple concours annuel, « Start You Up » constitue un véritable réseau d'acteurs façonnant chaque jour le monde de demain.

### Un accompagnement juridique sur mesure

Chaque lauréat du programme est conseillé et accompagné par un parrain ou une marraine d'August Debouzy, désigné en fonction des besoins juridiques spécifiques de chaque start-up.

Les domaines couverts incluent le droit du travail, le financement, la propriété intellectuelle et les technologies de l'information (IP/IT), le droit des sociétés (Corporate), la protection des données, le droit fiscal, ou encore le droit européen. Tout au long de l'année, les start-ups bénéficient des conseils avisés d'**Olivier Attias** (associé), **Elie Betard** (counsel), **Boris Léone-Robin** (counsel), **Maxime Legourd** (avocat senior), **Thibaut Amourette** (avocat senior), **Pierre Pérot** (avocat senior) et **Guillaume Potin** (avocat senior).

### Comment Participer à la 12ème Édition de « Start You Up » ?

Le programme est ouvert aux start-ups françaises créées depuis moins de quatre ans, dont l'actionnariat est majoritairement détenu par leurs fondateurs.

Le calendrier de candidatures est le suivant :

- **19 septembre - 29 novembre 2024** : Dépôt des candidatures sur la plateforme en ligne « Start You Up ».
- **Fin novembre 2024** : Sélection de 15 start-ups par un jury composé des parrains et marraines du programme.
- **Décembre 2024** : Interviews des start-ups présélectionnées lors d'un pitch organisé au cabinet et sélection des lauréats de la promotion 2025.
- **Février 2025** : Début du programme

**Olivier Attias**, associé d'August Debouzy et parrain de « Start You Up », souligne : « *Le programme combine l'expertise juridique multi-facettes d'August Debouzy avec la quête des jeunes prodiges de la tech de demain. Nous sommes fiers de soutenir l'inépuisable vivier de start-ups de l'industrie de la tech française.* »



**Boris Léone-Robin, conseil d'August Debouzy et parrain de « Start You Up »**, met en avant une aventure humaine et enrichissante. *« Tout au long de l'année d'accompagnement, nous organisons des rencontres et moments privilégiés, favorisant des échanges inspirants. Nous forçons des relations de confiance et de collaboration qui perdurent bien au-delà du programme. À la fin de l'année, les start-ups disposent d'un bagage juridique solide, indispensable à la réussite de leurs projets, et nous, avocats, sommes fiers de contribuer activement à l'essor de l'entrepreneuriat en France. »*

---